

Autorisation parentale de cession de droit à l'image d'un mineur

Autorisation parentale

Nous soussignons (père et mère ou représentants légaux)

.....
demeurant

.....
agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant

.....
autorise, à titre gracieux, *la mairie de Dabo et l'équipe d'animations*

- à fixer l'image de notre enfant dans le cadre de ses activités
- à reproduire, modifier et utiliser ces images pour l'information et la communication, et dans le cadre d'activités spécifiques sur les supports suivants :
 - Blog
 - Projections et expositions dans le cadre des activités et projets
 - Documents de communication et d'activité.

La mairie de Dabo et l'équipe d'animation s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant, ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

La cession des droits est consentie pour une exploitation géographique limitée par les activités de l'association, et pour une durée de **10 ans**, à compter de la signature du présent contrat.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui concernent l'enfant, sur simple demande auprès du directeur du service périscolaire ou de la mairie de Dabo

Fait à, le

Signature des deux parents ou des représentants légaux,
précédées de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation de l'enfant (pour les enfants de + 6 ans)

Je soussigné autorise la fixation et la diffusion de mon image dans les conditions fixées ci-dessus.

Signature de l'enfant :

